

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION

Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah
CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221109-DEC2022-372-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

**DECISION RELATIVE A LA RESILIATION DE L'ACCORD-CADRE
« ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES POUR LE SERVICE
ENVIRONNEMENT ET LE SERVICE PROPRETE SUR LE DOMAINE
PUBLIC – LOT N°6 : MATERIELS D'ARROSAGE ET D'IRRIGATION
ET REALISATION DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE » -
AF19039**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la décision n°2019-594 du 23 Décembre 2019 portant sur l'attribution du contrat relatif à l'acquisition de fournitures diverses pour le service environnement et le service propreté sur le domaine public, lot n°6 : matériels d'arrosage et d'irrigation et réalisation de prestations de maintenance, à la société HUBLART,

Vu la mise en liquidation judiciaire de la société HUBLART, prononcée par jugement du Tribunal de Commerce d'Amiens, en date du 2 Septembre 2022,

Vu le jugement du Tribunal de Commerce, désignant l'Etude de Maître Sophie Lafarge en tant que liquidateur judiciaire,

Décision n° 2022 – 372

DECIDE

ARTICLE 1 : Le contrat relatif à l'acquisition de fournitures diverses pour le service environnement et le service propreté sur le domaine public, lot n°6 : Matériels d'arrosage et d'irrigation et réalisation de prestations de maintenance, conclu avec **la société HUBLART**, située Route de Flesselles – 80260 VILLERS-BOCAGE, est résilié à la date du jugement de liquidation judiciaire, soit le 2 Septembre 2022.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 09/11/2022

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Mazure', written over a horizontal line.